

Les missions Santé Sécurité et Conditions de Travail

Appréhender les sujets de SSCT en tant que membre du CSE

▶ 3 jours - 21h ▶ **PRÉREQUIS** : Aucun ▶ **PUBLIC** : Elus du CSE et membres de la commission SSCT

OBJECTIFS

- Cerner la spécificité des missions du CSE sur le champ de la santé, sécurité et conditions de travail
- Identifier les obligations de l'employeur
- S'initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour la prévention des risques professionnels
- Connaître les acteurs internes et externes

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Travaux de groupe
- Echanges d'expériences

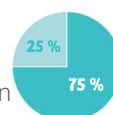
PROGRAMME

MODALITÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Evaluation des compétences acquises tout au long et en fin de formation : tour de table, débriefing collectif, quizz
- Grille d'évaluation des acquis de compétences
- Questionnaire de satisfaction

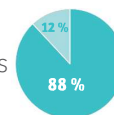
INDICATEURS DE PERFORMANCE

→ Atteinte des objectifs de la formation



■ Satisfaisant

→ Utilité des connaissances acquises



■ Très satisfaisant

Connaître et comprendre le rôle du CSE dans le domaine de la santé et des conditions de travail

- ▶ Les missions et les attributions du CSE en matière de SSCT
- ▶ Le cadre législatif et réglementaire de la santé et sécurité au travail
- ▶ L'organisation et les moyens du CSE en matière SSCT

S'approprier les modalités de fonctionnement de la commission santé

- ▶ Les réunions obligatoires
- ▶ Le droit d'alerte
- ▶ Le recours à l'expertise

Si renouvellement de mandat :
pour tous les élus titulaires et suppléants quel que soit l'effectif de l'entreprise

Connaître les missions générales du CSE sur le champ de la SSCT

- ▶ Les visites et inspections
- ▶ L'analyse des risques professionnels
- ▶ Les enquêtes AT/MP (Accidents du Travail, Maladies professionnelles)

Inscrire l'action du CSE dans la démarche de prévention des risques professionnels

- ▶ Les compétences de base en prévention
- ▶ Les enjeux de la prévention
- ▶ Les responsabilités civiles et pénales
- ▶ Les acteurs de la prévention : internes et externes

Porter une action d'amélioration des conditions de travail en CSE

- ▶ L'organisation des travaux de l'instance : analyse des risques, préparation des réunions, rédaction des PV...
- ▶ Le plan d'action et la recherche de propositions
- ▶ Le lien avec le Document Unique

COÛT DE LA FORMATION (Adhérents)

- En inter : 900 € TTC / personne (hébergement, déplacement et repas en sus)
- En intra : sur devis

ACCESSIBILITÉ : Session accessible aux personnes en situation de handicap. Pour une identification et mise en œuvre de moyens adaptés, merci de contacter le référent handicap Cezam Auvergne-Rhône-Alpes : François Martins - Tél : 04 73 37 37 03 - Mail : f.martins@cezam-aura.fr

2022 - version N°2 - Mise à jour le 1er septembre 2022